



16 janvier 2015

Circulaire*

Circulaire de la Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : **Désignation des lieux d'affectation aux fins du congé de détente**

1. Conformément à l'instruction administrative ST/AI/2011/7 et Amend.1 et 2 sur le congé de détente, et à l'issue de consultations interinstitutions, le Bureau de la gestion des ressources humaines approuve par la présente circulaire la liste des lieux d'affectation donnant droit au congé de détente, la périodicité du congé et les localités où il est pris. On trouvera à l'annexe la liste des lieux d'affectation ouvrant droit au congé de détente au 1^{er} janvier 2015.
2. Dans les lieux d'affectation où la périodicité du congé a été réduite, le nouveau cycle prend effet immédiatement. Dans les lieux d'affectation où elle s'est accrue (de 4 à 6, de 6 à 8 ou de 8 à 12 semaines) et dans ceux où le congé a été supprimé, les fonctionnaires ou autres personnes autorisées ayant commencé avant le 1^{er} janvier 2015 à accomplir une période de service donnant droit au congé de détente pourront en bénéficier à l'issue de la période qui donnait précédemment droit au congé. La nouvelle périodicité s'appliquera à compter de la date du retour au lieu d'affectation.
3. Si la sécurité et les conditions de vie et de travail s'améliorent ou se dégradent dans le courant de l'année dans un lieu d'affectation donné, le Bureau de la gestion des ressources humaines peut, à l'issue de consultations interinstitutions, modifier la périodicité du congé. L'évolution notable des conditions qui règnent dans un lieu d'affectation peut également conduire à l'inscription de ce lieu sur la liste ou à sa radiation.

* Date d'expiration de la présente circulaire : 30 juin 2015.



Annexe

**Liste des lieux d'affectation^a approuvés par le Bureau
de la gestion des ressources humaines aux fins du congé
de détente (au 1^{er} janvier 2015)**

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Localité désignée aux fins du congé</i>
Afghanistan		
Tout le pays	6 semaines	Doubaï
Algérie		
Tindouf	8 semaines	Las Palmas
Burkina Faso		
Dori	12 semaines	Ouagadougou
Burundi		
Makamba, Ngozi	12 semaines	Nairobi
Cisjordanie		
Ramallah	8 semaines	Amman
Colombie		
Quibdo	12 semaines	Bogota
Côte d'Ivoire		
Tout le pays sauf Abidjan et Yamoussoukro	8 semaines	Accra
Éthiopie		
Kebridehar	6 semaines	Addis-Abeba
Jijiga	8 semaines	Addis-Abeba
Gaza		
Gaza	8 semaines	Amman
Guinée		
Tout le pays	6 semaines	Accra
Haïti		
Tout le pays	8 semaines	Saint-Domingue
Indonésie		
Jayapura	12 semaines	Jakarta

^a Concerne les lieux d'affectation où des membres du Secrétariat de l'ONU sont en poste. Les institutions spécialisées, fonds et programmes publient leurs propres listes.

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Localité désignée aux fins du congé</i>
Iraq		
Baghdad, Bassorah, Kirkouk, Dohouk	4 semaines	Amman
Erbil, Souleimaniyé	8 semaines	Amman
Kenya		
Dadaab, Wajir	6 semaines	Nairobi
Kakuma, Liboi	8 semaines	Nairobi
Kirghizistan		
Osh	8 semaines	Istanbul
Libéria		
Tout le pays	6 semaines	Accra
Libye		
Tout le pays	6 semaines	Malte
Mali		
Gao, Kidal, Tessalit	4 semaines	Dakar
Tombouctou	6 semaines	Dakar
Bamako, Kayes, Mopti	8 semaines	Dakar
Myanmar		
Sittwe	8 semaines	Yangon
Myitkyina (État de Kachin)	12 semaines	Yangon
Niger		
Diffa, Maradi, Tahoua, Zinder	12 semaines	Niamey
Nigéria		
Bauchi, Kaduna	8 semaines	Accra
Ouganda		
Moroto	8 semaines	Kampala
Kitgum	12 semaines	Kampala
Pakistan		
Peshawar, Quetta	6 semaines	Doubaï
Islamabad, Karachi, Lahore	8 semaines	Doubaï
Papouasie-Nouvelle-Guinée		
Port Moresby	12 semaines	Brisbane

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Localité désignée aux fins du congé</i>
Philippines		
Cotabato, Guiuan, Roxas, Tacloban	8 semaines	Manille
République arabe syrienne		
Tout le pays (sauf le secteur Alpha de la zone d'opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement)	4 semaines	Amman
République centrafricaine		
Tout le pays	6 semaines	Yaoundé
République démocratique du Congo		
Aru, Beni, Bukavu, Bunia, Butembo, Dungu, Goma, Kalemie, Mahagi, Uvira	6 semaines	Entebbe
Bandundu, Gemena, Kamina, Kananga, Kindu, Kisangani, Matadi, Mbandaka, Mbuji-Mayi	8 semaines	Entebbe
Lubumbashi	12 semaines	Entebbe
République populaire démocratique de Corée		
Pyongyang	8 semaines	Beijing
Sierra Leone		
Tout le pays	6 semaines	Accra
Somalie		
Baidoa, Beledweyne, Boosaaso, Dolow, Gaalkacyo, Garoowe, Kismaayo, Mogadiscio	4 semaines	Nairobi
Hargeysa	6 semaines	Nairobi
Soudan		
Abyei, Bouram (Darfour méridional), Al Daein (Darfour), Al-Fasher (Darfour), Al Geneina (Darfour), Foro Burunga (Darfour occidental), Gereida (Darfour méridional), Habila (Darfour occidental), Kabkabiya (Darfour), Kadougli, Kass (Darfour), Khor Abéché (Darfour méridional), Khor Omer, Koutoum (Darfour), Labado (Darfour méridional), Malha (Darfour septentrional), Mallit (Darfour septentrional), Masteri (Darfour	6 semaines	Entebbe

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Localité désignée aux fins du congé</i>
occidental), Morni (Darfour occidental), Mouglad (Kordofan méridional), Mouhajeriya (Darfour occidental), Moukjar (Darfour), Nertiti (Darfour occidental), Nyala (Darfour), Saraf Omra/Oumra (Darfour septentrional), Changel-Tobaya (Darfour septentrional), Cheiria (Darfour méridional), Tawil (Tawila) (Darfour septentrional), Tine (Darfour occidental), Oum Baro (Darfour occidental), Oum Kaddada (Darfour septentrional), Zalingei (Darfour), Zam Zam (Darfour septentrional)	8 semaines	Entebbe
Soudan du Sud		
Aweil, Bentiu, Bor, Gok Machar, Djouba, Kwacjok, Malakal, Melut, Nasser, Pibor, Roubek	6 semaines	Entebbe
Kapoeta, Torit, Waw, Yambio	8 semaines	Entebbe
Sri Lanka		
Kilinochchi	8 semaines	Colombo
Tchad		
Abéché, Farchana, Goré, Goz Beida, Mao, N'Djamena, Sarh	8 semaines	Addis-Abeba
Turquie		
Antakya	8 semaines	Ankara
Ukraine		
Donetsk	8 semaines	Kiev
Yémen		
Aden, Harad, Saada, Sanaa	6 semaines	Larnaka